

mars 2014

# Flex

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Produits](#) / [Equipement de chantier](#)

## La Giraffe haute-fréquence WHF 707



Largement reconnu par les professionnels pour toutes les

opérations de ponçage en hauteur, la ponceuse à bras Giraffe conçue et fabriquée en France par Flex continue d'évoluer pour améliorer le confort des utilisateurs et la qualité de travail en intégrant la technologie haute fréquence 300 Hz. La nouvelle Giraffe WHF 707 est ainsi équipée d'un moteur HF d'un rendement supérieur à 80% qui, par souci d'ergonomie, a été logé dans le bras en aluminium de la ponceuse. L'ensemble donne un outil très bien équilibré, avec un gain de poids de 1,2 kg par rapport aux modèles précédents avec dans le même temps une division par deux du niveau sonore en utilisation.

Outre cette évolution, Flex a aussi simplifier l'emploi de la machine puisqu'un unique bouton sert désormais à sa mise en route, avec conjointement une régulation automatique du mouvement et de la vitesse de rotation intégrée au niveau de la tête de ponçage, système qui évite tout risque de mauvaise utilisation.

Autre point, il est désormais possible de changer la tête de ponçage pour réaliser, avec une même machine, aussi bien des opérations d'ébauche que de finition. Au total, cinq têtes interchangeables sont disponibles : tête roto-orbitale de 165 mm de diamètre (finitions) ; tête rotative de 165 mm de diamètre (ébauche et finition) ; tête diamant de 135 mm de diamètre (ébauche et de finition) ; tête circulaire de 225 mm de diamètre (ébauche et finition) ; tête triangulaire orbitale de 225 mm de côtés pour le ponçage dans les angles. Ainsi configurée, la Giraffe WHF 707 a une autonomie de 20 000 heures de fonctionnement et est totalement étanche – elle peut donc servir aux travaux de désamiantage.

Flex propose plusieurs ensembles haute-fréquence comprenant la Giraffe WHF 707 et un aspirateur comportant deux convertisseurs HF (pour l'aspirateur et pour la ponceuse à bras) ainsi que deux modules de ponçage pour travailler sur des plafonds faisant 2,65 m ou 2,85 m de hauteur.

